

ADF du littoral neuchâtelois : elles causent pas, elles bossent !

Autor(en): **alg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

minisme aux Etats-Unis. Une leçon à retenir : si les situations américaine et suisse sont incomparables, les sages féministes helvétiques pourraient néanmoins s'inspirer, dans certaines actions ponctuelles, du mordant de leurs collègues d'Outre-Atlantique ! (sl)

La Bibliothèque de l'ADF-Lausanne, sise à la Maison de la Femme (Eglantine 6) a été reprise en mains voilà un an par un petit groupe de responsables passionnées de lecture et décidées à en faire un instrument de culture efficace pour toutes les Lausannoises qui le désirent. Marcelle, Marie et Nina vous invitent chaleureusement à venir y faire un tour le jeudi, entre 14 h. et 18 h. 30. Vous y trouverez, entre autres, les nouveautés suivantes : « Mariages au quotidien » (J. Kellerhals, J.-F. Perrin, G. Steinauer-Cresson, L. Voneche, G. Wirth - éd. Favre, 1982) ; « Blaise Cendrars » (M. Cendrars, éd. Ballon, 1984) ; « L'enfant... un roi sans royaume » (M.C. Colaud, éd. Réalités Sociales) ; « Aspects juridiques de l'union libre » (CSP, 1984).

Signalons enfin, que l'ADF-Lausanne organise un cours d'expression orale, qui sera donné par Mme Giovannoni, avocate et comédienne, tous les mardis du mois de juin, de 20 h. 15 à 22 h. 15, à la Maison de la Femme. Renseignements et inscriptions : 021/20 04 34.

ADF DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS : ELLES CAUSENT PAS, ELLES BOSSENT !

La section du Littoral neuchâtelois de l'Association pour les droits de la femme a tenu, récemment, son assemblée générale à Colombier, sous la présidence de Mme Marlène Gaber. Celle-ci a présenté l'activité de l'année écoulée, rappelant que le gros de l'effort de la section a été concentré sur les travaux du Groupe d'étude de la condition féminine qui devra remettre ses conclusions d'ici la fin de 1984.

Organisation de séances d'information, cours de base juridique et rédactionnel, participation à de nombreuses rencontres au niveau romand et suisse, étude de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles dans le canton, consultation des membres au sujet de la nécessité ou non d'un Bureau de la condition de la femme neuchâtelois et soutien à diverses initiatives — telles ont été les activités principales de l'ADF du Littoral neuchâtelois jusqu'au printemps 1984.

Pour ce qui est des mois à venir, en dehors des projets du Comité cantonal, on mettra notamment sur pied des cours de base de journalisme et de sociologie et, en juin, sera organisée une rencontre avec une personnalité travaillant au respect des Droits de l'homme. La section se mettra aussi en rapport avec les femmes élues aux élections communales du mois de mai et s'engagera activement en faveur de l'initiative pour une protection efficace de la maternité, sans oublier la chasse aux allusions sexistes et discriminatoires dans la presse et l'examen de la 10e révision de l'AVS.

Dans la deuxième partie de l'assemblée par M. Pierre Cuendet, hygiéniste industriel, a présenté un exposé sur le Service neuchâtelois de médecine du travail et d'hygiène industrielle. (alg)

GRANDE PREMIERE VALAISANNE



Monique Paccolat

Pour la première fois dans son histoire, le Parlement valaisan a désigné une femme comme deuxième vice-présidente du Grand Conseil : Mme la députée Monique Paccolat.

Cette jeune Valaisanne de Collonges est depuis quelques années responsable de la formation des apprentis au sein de Migros-Valais. Agée de trente ans, elle sera vraisemblablement la plus jeune présidente de ces quarante dernières années.

Grâce à elle, en 1986, le « primus inter pares » sera une « prima donna » valaisanne, une prima donna qui a recueilli les deux-tiers des voix de ses collègues (précisons que les femmes ne représentent que le 5 % de l'effectif). Il n'aura pas fallu moins de treize ans pour que les députées valaisannes voient l'une d'entre elles accéder à cette haute fonction.

Les premières paroles de la vice-présidente ont été adressées aux femmes de son canton, pour remercier celles qui s'étaient battues pour l'obtention du droit de vote et pour l'égalité des droits, et pour appeler les autres à une plus grande participation à la vie politique.

Bonne route à la future présidente ! (ccr)

KALLIA, LA PREMIÈRE ASSOCIATION DE GYMNASIENNES (GE)

Quelques étudiantes des Collèges de Genève viennent de créer une association dont la devise est : *amicitia et sapientia*.

Les kalliennes portent couleurs, ruban rose-blanc-rose et casquette rose à zirkel d'argent. Pourquoi le nom de Kallia ? parce que « ce mot vient de beauté en grec et qu'il convient donc bien à une société qui se veut exclusivement féminine » (art. 1 des statuts).

Bonne chance aux jolies kalliennes !

RESPONSABILITES ECONOMIQUES A UNE FEMME (JU)

Mme Nicole Faivet, licenciée en sciences économiques, a été nommée animatrice de l'Association pour le développement économique des Franches-Montagnes (ADEF). Elle assumait déjà le rôle de présidente de cet organe. Sa tâche consistera à s'occuper de la promotion économique interne du district, développer tous les contacts nécessaires et assurer la représentation des Franches-Montagnes à diverses manifestations et expositions. Elle se chargera en outre du secrétariat général de l'Association. (mh)

AU GRAND CONSEIL GENEVOIS : BALAYEURS, BALAYEUSES ET COUP DE BALAI

A propos de la grève des balayeurs de l'Hôpital cantonal, la présidente lit, en début de séance du 10 mai, une lettre signée du Groupe féminin radical. Les femmes radicales offrent gratuitement leurs services pour remplacer les balayeurs en grève, car les malades doivent vivre dans des chambres propres. (Elles ont d'ailleurs mis leur projet à exécution quelques jours plus tard).

Le lendemain les deux députées radicales trouvent à leur place un balai et une serpillière, cadeau des députées socialistes. Le tout est bien sûr accompagné d'une lettre ironique dans laquelle il est question de coup de balai, de poussière à l'intérieur du parti radical plus qu'à l'Hôpital cantonal. Bref, on s'amuse comme on peut au Grand Conseil. En tout cas on a bien rigolé sur tous les bancs ! (jwb)